

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
CENTRE NATIONAL DES SCIENCES HALIEUTIQUES DE BOUSSOURA
(C N S H B)



RAPPORT TECHNIQUE

**SITUATION DU SECTEUR DES PECHES MARITIMES
ET RECOMMANDATIONS AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES
RESSOURCES ANIMALES.**

Novembre 1993

RAPPORT TECHNIQUE

SITUATION DU SECTEUR DES PECHEES MARITIMES ET RECOMMANDATIONS AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES.

1. INTRODUCTION

Le présent Rapport Technique a pour objet de faire, sur la base des informations disponibles, un état des lieux actualisé puis une analyse globale de la situation du secteur.

Les ressources halieutiques ont toujours été considérées comme étant un capital vivant qu'il faut gérer correctement avec la collaboration de tous les intervenants du secteur, qu'ils soient du secteur privé ou public. Malheureusement nous devons reconnaître que le constat actuel de la situation indique que nous nous écartons progressivement de cet objectif.

Dans notre dernier Rapport Technique nous insistions sur la nécessité pour le CNSHB d'établir des liens institutionnels avec les autres services en charge de la pêche et notamment la surveillance. Si des résultats très concrets ont été atteints au niveau de la mise en place du système statistique, nous devons reconnaître que les résultats sont en très deçà des espérances :

- les données clés permettant une estimation de l'effort de pêche par zone allouée aux différents types de pêche ne sont toujours pas disponibles,

- des dérogations sont attribuées et il n'y a toujours pas de mesures efficaces prises pour éviter la pêche illicite dans les eaux côtières.

Ainsi, nous voudrions à travers ce Rapport Technique 1993, tirer un véritable signal d'alarme et témoigner d'une situation que nous jugeons en nette dégradation et ceci malgré les efforts consentis pour le développement de la Recherche et de la Surveillance. Des mesures conservatoires vigoureuses doivent être prises, dès 1994 pour redresser la situation et éviter la poursuite de la surexploitation des ressources démersales et l'augmentation des conflits. Une motivation et collaboration accrues du Centre National de Surveillance sont nécessaires pour l'atteinte de ces objectifs.

C'est finalement toutes les forces vives du secteur (Administration, Surveillance, Exploitants, Recherche) qui doivent prendre la pleine mesure de la situation et oeuvrer pour redonner à l'exploitation sa rentabilité et la rendre véritablement génératrice de bien-être et de prospérité pour le pays et l'ensemble de sa population.

MOUSTAPHA CISSE

2. ETAT DES RESSOURCES ET DES EXPLOITATIONS

La biomasse totale, dans l'état actuel de nos connaissances tant de la zone côtière que de la zone industrielle est indiquée dans le tableau 1. Les ressources concernées se répartissent en ressources démersales et pélagiques.

TABLEAU 1: RECAPITULATIF DES DONNEES DISPONIBLES SUR LES POTENTIELS ET LES EXPLOITATIONS EN ZEE GUINEENNE (VOIR TEXTE).

| | TYPE DE RESSOURCES | | TOTAL |
|---|---------------------|---------------------|---------|
| | Demersal | Pélagique | |
| ZONE COTIERE (<12 milles marins) | | | |
| Potentiel (t) | 45.000 ¹ | 35.000 ² | 80.000 |
| Captures (t) | | | |
| Pêche art. tradit. ³ | 25.000 | 25.000 | 50.000 |
| Pêche art. avanc. ³ | 600 | | 600 |
| Pêche industrielle dérogatoire | ? | - | ? |
| Pêche industrielle illicite | ? | - | ? |
| Etat d'exploitation | surexploité | mod. expl. | - |
| ZONE INDUSTRIELLE (>12 milles marins) | | | |
| Potentiel (t) | 45000 ⁴ | 65.000 ² | 110.000 |
| Captures (t) | | | |
| Pêche industrielle | ? ⁵ | ? ⁶ | |
| Etat d'exploitation | surexploité | mod. expl. | - |

1 - Dornan F. 1989. Doc scient. Cent. rech. Halieut. Boussouira, Conakry, 5 : 81 p. Cette évaluation concerne l'ensemble des ressources démersales.

2 - Estimation du CNSHB sur la base des campagnes d'évaluation acoustique réalisées de 1979 à 1990.

3 - Donnée stimee en 1993, par le CNSHB d'après la flottille connue entrant dans cette catégorie

4 - Résultats des campagnes du A. Nizery de Novembre 1992 - Février et Mai 1993.

5 - En 1992 ce furent 85 chalutiers industriels démersaux qui ont été autorisés à pêcher dans cette zone, les captures totales sont inconnues

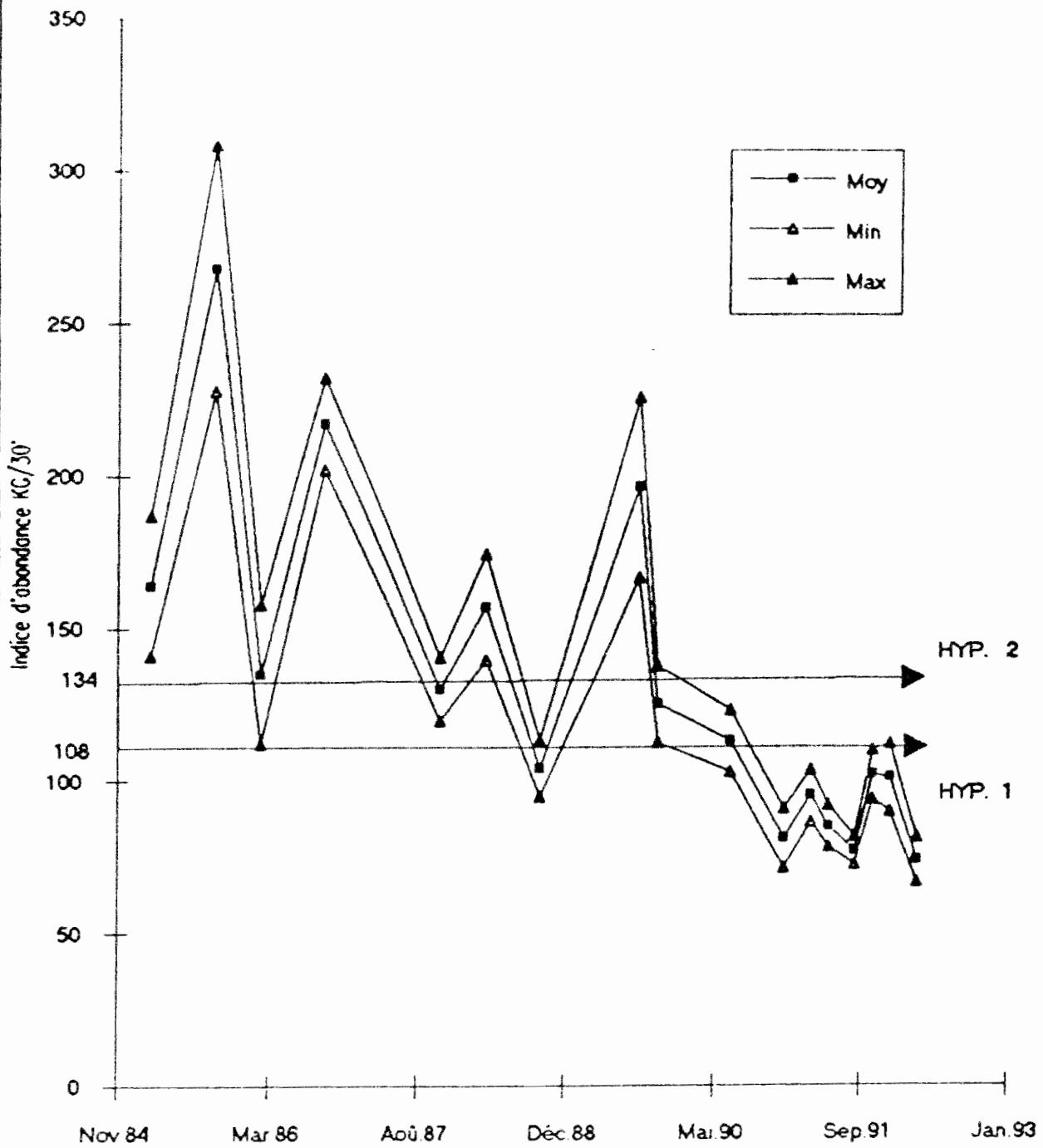
6 - En 1992, ce furent 9 chalutiers pélagiques qui furent autorisés à pêcher, les captures totales sont inconnues.

2.1 - Ressources et pêche en zone côtière

2.1.1. Les ressources

Pendant la campagne de pêche 1993, la zone côtière n'a fait l'objet d'aucune campagne d'évaluation, par contre le reste du plateau (zone du large) a été largement couvert (campagne de chalutage et d'échointégration, chapitre 2.2). Les conclusions disponibles pour la zone côtière d'après le rapport technique de 1992 peuvent être reconduites : l'évaluation de l'indice d'abondance (figure 1) montre une diminution régulière des valeurs depuis 1985, diminution qui s'accroît à partir de 1990. Selon l'hypothèse retenue (CNSHB, 1992), les ressources démersales côtières seraient surexploitées de 16 à 33%.

Figure 1: Evolution des indices d'abondance des ressources démersales de 1985 à 1992 en zone côtière de la Guinée.



2.1.2. Les exploitations

Nous présenterons tout d'abord dans ce chapitre les informations disponibles concernant les pêcheries exploitant la zone réservée à la pêche artisanale (du littoral à moins de 12 milles marins) ; il s'agit de la pêche artisanale piroguière dite traditionnelle et de la petite pêche chalutière côtière, dite pêche artisanale avancée. Quant à la pêche dérogatoire des chalutiers industriels et l'exploitation illicite de navires de pêche industrielle non autorisés, nous ne disposons malheureusement sur eux que de très peu d'informations.

On tentera, pour finir, d'identifier les principales contraintes ou défis qui se posent à ces pêcheries artisanales et les questions auxquelles, l'administration, la recherche scientifique publique et les exploitants doivent s'attaquer en priorité.

La pêche artisanale piroguière

Une importante action de recensement du parc piroguier a eu lieu en 1992 avec pour objectif une meilleure connaissance de la structure et du fonctionnement de cette pêche avec notamment pour perspective la mise en place d'un système d'enquête sur les activités et les captures. Il s'agissait, par ailleurs, d'actualiser un recensement effectué trois ans plus tôt sur la même pêcherie dont on soupçonnait l'évolution rapide.

Les résultats du recensement pourraient être résumés par les points suivants :

- 1) La pêcherie artisanale piroguière est répartie sur l'ensemble de l'espace littoral et l'accès des 97 débarcadères recensés n'est bien souvent pas possible par voie terrestre (figure 2).
- 2) Le parc piroguier actif (pirogues ayant opéré au moins une fois dans le mois précédent l'enquête) atteint 2306 pirogues avec un taux de motorisation de 47,3% et un âge médian de 2 ans. Des différences régionales apparaissent quant à l'importance relative des différents types de pirogues et au taux de motorisation.
- 3) Les propriétaires de barques sont au nombre de 2197, la grande majorité de ceux-ci ne possède qu'une seule barque ; ce sont pour l'essentiel des guinéens (95%), viennent ensuite les sierra léonais (3%) et les sénégalais (1%) ; les propriétaires étrangers recensés sont le plus souvent bien installés en Guinée, leur fréquence de retour au pays est faible et ils vivent en famille en Guinée.
- 4) Les ethnies déclarées par les propriétaires indiquent une large dominance des soussou (71%) suivis des бага (9%), et des peuhl (8%).
- 5) L'agriculture est une importante activité associée à la pêche (30% de pêcheurs-agriculteurs). L'association pêche agriculture revêt une importance différente suivant les préfectures du pays. A Conakry, les propriétaires de pirogues qui n'embarquent pas sur leur pirogue sont en nombre significatif (17%).
- 6) 28% des barques effectuent un ou des déplacements vers un autre port. Ces déplacements sont surtout liés à la pêche et se font principalement pendant la saison sèche. Ils ont, à égalité, une fréquence saisonnière ou mensuelle (au moins 1/an ou au moins 1/mois).

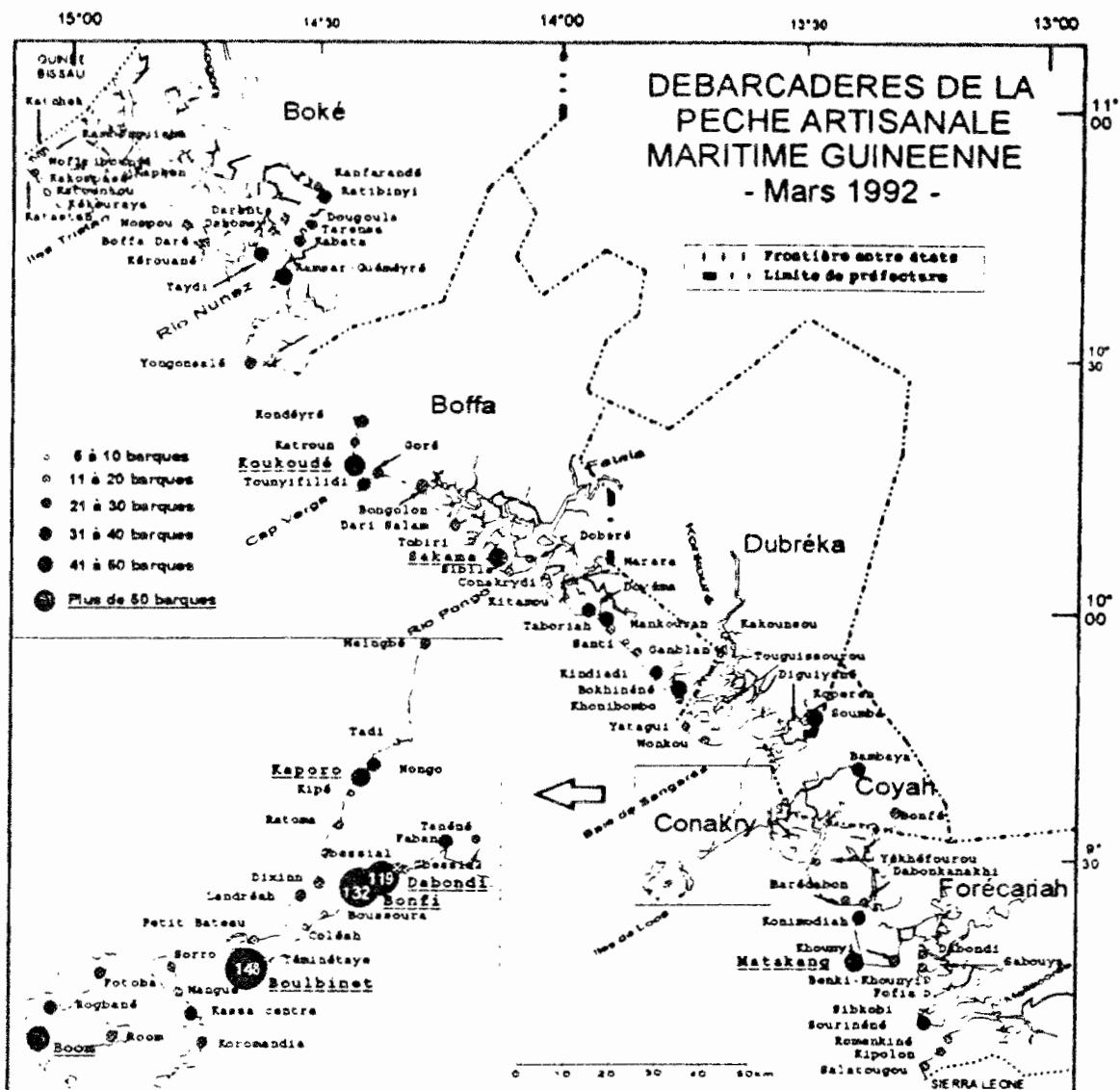


Figure 2 : Débarcadères de la pêche artisanale en 1992 (CNSHB)

La comparaison des trois recensements réalisés en 1987 (presqu'île de Conakry), 1989 et 1992 (ensemble du littoral) permettent de dégager quelques tendances fortes dans l'évolution récente du secteur (tableau 2) :

- 1) Le nombre de pirogues actives a augmenté de 23% entre le recensement de 1989 et 1992 en supposant négligeables les différences de couverture des ports. Cette augmentation est beaucoup plus forte à Conakry (40%) et s'y est sensiblement accélérée depuis 1989.
- 2) La motorisation a augmenté de 9 points en 3 ans mais a peu évolué à Conakry.
- 3) En 3 années, 10% du parc piroguier s'est équipé de glacières permettant des marées de plus longue durée. Ce phénomène d'innovation technique concerne essentiellement Conakry.

Évolution des principales caractéristiques de la pêche artisanale traditionnelle 1987-1992.

| PROVINCE/RÉGION | BOKI 1989 | BOKI 1992 | BOFFA 1989 | BOFFA 1992 | DUBR. 1989 | DUBR. 1992 | CONAK 1987 | CONAK 1989 | CONAK 1992 | COYAH 1989 | COYAH 1992 | FORC. 1989 | FORC. 1992 | TOTAL 1989 | TOTAL 1992 |
|----------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre de ports | 6 | 27 | 19 | 23 | 9 | 7 | 31 | 29 | 28 | 9 | 2 | 17 | 15 | 89 | 97 |
| Proques actives | | | | | | | | | | | | | | | |
| Motorisées | 129 | 215 | 189 | 199 | 36 | 54 | 107 | 138 | 201 | 88 | 43 | 72 | 39 | 701 | 751 |
| Non motorisées | 58 | 36 | 300 | 346 | 40 | 46 | 407 | 436 | 673 | 0 | 16 | 179 | 235 | 993 | 1402 |
| Voilières | 5 | 3 | 17 | 1 | 0 | 0 | 23 | 29 | 26 | 0 | 0 | 0 | 0 | 51 | 30 |
| Fambale | 3 | 6 | 36 | 49 | 0 | 0 | 91 | 77 | 61 | 0 | 0 | 3 | 4 | 125 | 120 |
| Autre | 4 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 11 | 3 |
| Total actives | 184 | 372 | 542 | 536 | 126 | 100 | 632 | 685 | 961 | 88 | 59 | 256 | 278 | 1881 | 2306 |
| Inactives | 4 | 18 | 31 | 74 | 18 | 11 | 117 | 128 | 131 | 3 | 3 | 41 | 52 | 225 | 289 |
| Total général | 188 | 390 | 573 | 610 | 144 | 111 | 749 | 813 | 1092 | 91 | 62 | 297 | 330 | 2106 | 2595 |
| Proques motorisées | 49 | 86 | 129 | 194 | 25 | 44 | 507 | 429 | 611 | 0 | 5 | 73 | 151 | 705 | 1091 |
| % motorisation | 27 | 23 | 24 | 36 | 20 | 44 | 68 | 63 | 64 | 0 | 9 | 29 | 54 | 38 | 47 |
| Nombre de glacières | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 211 | 0 | 0 | 0 | 9 | 0 | 227 |
| Nombre de pêcheurs | 591 | 956 | 1772 | 1938 | 247 | 204 | 2716 | 3130 | 3632 | 122 | 154 | 704 | 934 | 6566 | 7818 |
| Engins de pêche | 184 | 372 | 542 | 536 | 126 | 98 | 2632 | 685 | 958 | 88 | 59 | 256 | 276 | 1881 | 2299 |
| Reggae (+BS) | 0 | 1 | 24 | 33 | 5 | 0 | 53 | 75 | 56 | 0 | 0 | 6 | 4 | 110 | 94 |
| Faunfourvi (+BY) | 61 | 154 | 256 | 188 | 39 | 28 | 224 | 275 | 185 | 14 | 19 | 54 | 51 | 699 | 625 |
| Fanti | 11 | 17 | 12 | 55 | 0 | 0 | idem | 1 | 15 | 0 | 0 | 20 | 32 | 44 | 119 |
| Obays | 1 | 8 | 40 | 58 | 14 | 5 | 208 | 129 | 174 | 0 | 0 | 36 | 73 | 220 | 318 |
| Lejaline (+FB, DY) | 46 | 112 | 51 | 80 | 36 | 47 | 63 | 76 | 253 | 4 | 19 | 69 | 60 | 282 | 571 |
| Autre filet | 2 | 0 | 1 | 4 | 2 | 0 | 31 | 21 | 22 | 59 | 14 | 8 | 0 | 93 | 40 |
| Épave | 9 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 53 | 31 | 187 | 0 | 0 | 0 | 6 | 45 | 195 |
| Palaogre | 54 | 28 | 153 | 118 | 30 | 18 | idem | 77 | 66 | 11 | 7 | 63 | 50 | 388 | 337 |
| Propriétaire | | | | | | | | | | | | | | | |
| Duineens | 37 | 36 | 87 | 93 | 98 | 100 | 94 | 95 | 95 | 100 | 100 | 95 | 39 | 92 | 95 |
| Dierra Leobos | 3 | 1 | 6 | 6 | 2 | 0 | 3 | 3 | 3 | 0 | 0 | 5 | 0 | 4 | 0 |
| Chareens | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Genessid | 7 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| Autres | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Équipage | | | | | | | | | | | | | | | |
| Équipage | 11 | 13 | 11 | 14 | 0 | 0 | 6 | 8 | 10 | 2 | 0 | 1 | 1 | 7 | 9 |
| Équipage | 26 | 44 | 65 | 70 | 35 | 32 | 72 | 69 | 71 | 98 | 100 | 34 | 33 | 66 | 77 |
| Moinke | 7 | 5 | 3 | 3 | 2 | 3 | 6 | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| Pes | 3 | 3 | 5 | 7 | 0 | 2 | 11 | 13 | 12 | 0 | 0 | 2 | 2 | 7 | 9 |
| Autre | 47 | 30 | 15 | 6 | 4 | 3 | 5 | 7 | 4 | 0 | 0 | 12 | 7 | 14 | 9 |
| Deux pêcheur | 31 | 43 | 38 | 49 | 38 | 56 | 52 | 44 | 54 | 2 | 45 | 21 | 24 | 36 | 48 |
| Pêcheur agricole | 31 | 37 | 39 | 31 | 39 | 34 | 18 | 5 | 10 | 94 | 50 | 48 | 62 | 30 | 30 |
| Pêcheur en outre | 23 | 5 | 4 | 5 | 4 | 5 | 19 | 18 | 8 | 5 | 2 | 3 | 0 | 11 | 6 |
| Armateur | 1 | 3 | 7 | 11 | 7 | 3 | 10 | 32 | 23 | 0 | 0 | 11 | 1 | 16 | 13 |
| Armateur et agricole | 14 | 1 | 13 | 4 | 13 | 1 | idem | 0 | 5 | 0 | 3 | 17 | 5 | 3 | 4 |

4) La panoplie relative des engins de pêche est caractérisée par : la stabilité voire la diminution des sennes tournantes à petites espèces pélagiques côtières et l'augmentation des engins ciblant les espèces démersales.

5) On note une stabilité de la composition relative des nationalités et des ethnies des propriétaires associée à une augmentation relative des propriétaires pratiquant eux mêmes la pêche sur leur embarcation.

Certains aspects socio-économiques des conditions d'exploitation de cette pêcherie ont pu être abordés grâce à des enquêtes faites à Conakry, sur les débarcadères de Bonfi, Dabondy, Landréah, Dixinn port 2 et 3 pendant toute l'année 1991. Ces résultats sont sous presse.

Les comptes d'exploitation de certains artisans ont ainsi pu être reconstitués (tableau 3)

De l'observation de ce tableau, il ressort que:

- le carburant et le lubrifiant constituent les postes qui grèvent le plus le revenu des armateurs,

- le revenu net de l'armateur est inversement proportionnel à la quantité d'essence nécessaire pour faire fonctionner l'unité de pêche. Autrement dit, plus le besoin en carburant est élevé, plus le revenu net de l'armateur est réduit. Par exemple, comparons ce revenu pour les propriétaires de grandes flimbotes, propulsées par des moteurs de 25cv ou de 40cv utilisant l'engin de pêche reggae, à celui des propriétaires des barques à voile ou à pagaie, embarquant le filet founfounyi. Pour ces deux types de pêches qui visent essentiellement la même espèce, l'ethmalose (bonga), le revenu net relatif (en pourcentage) du propriétaire est 50 fois supérieur dans le cas de l'unité non motorisée.

En outre, d'autres types de contraintes pèsent sur la pêcherie. En ce qui concerne surtout la pêcherie motorisée, basée à Conakry, ciblant les espèces démersales destinées à l'exportation et équipée de glacière, ce sont entre autre :

- le souci quotidien d'approvisionnement en glace. Les circuits de distribution de la glace fonctionnent mal ce qui se traduit souvent par une baisse relative des taux d'activité des barques.

- le problème de commercialisation et de conservation du produit pêché. Pour le ravitaillement de ce marché, les pêcheurs traitent avec des sociétés de mareyage qui, pour certaines raisons (manque d'emballage adéquat, difficulté financière...) peuvent s'absenter de longs moments de leurs débarcadères fournisseurs, contraignant ainsi les pêcheurs concernés à un abandon d'activité.

Ces difficultés majeures expliqueraient pourquoi les armateurs remboursent avec peine, ou jamais, entièrement leur créances.

La pêche artisanale subit, en zone urbaine et particulièrement à Conakry, des contraintes spatiales très sérieuses que l'on peut résumer de la façon suivante :

- un manque de place adéquate pour l'entretien du filet et de la barque qui explique le fait que les travaux sur le filet se font le plus souvent le long des voies publiques ou dans les cours exigües. Pour la même raison, le filet est entassé dans les concessions l'exposant ainsi à une usure rapide.

Quant aux barques, elles restent regroupées au débarcadère serrées les unes contre les autres, rendant difficiles les travaux sur la coque.

- La densification du bâti autour des débarcadères consécutive à une mauvaise gestion du patrimoine foncier, fait que certains de ces lieux finissent par être fermés (Dixinn Port 3, Ratoma, Kaporo, Dabondy).

- le détournement progressif de l'activité de certains ports de pêche artisanale (Boulbinet, Dabondy, Dixinn Port) au profit du transport de carburant crée une autre inquiétude, en plus des risques de pollution par les hydrocarbures : celle de la compromission de la qualité des produits de la pêche manipulés sur ces espaces.

Tableau 3 : Répartition (%) de la moyenne de la valeur totale en P.G des débarquements par sortie.
 1/Par définition, le coût interne est l'ensemble des autres dépenses supportées par l'armateur dans le cadre de la préparation d'une sortie, exceptés le coût du carburant et du lubrifiant. 2/ Le revenu des armateurs serait plus faible encore si les frais d'entretien n'avaient pas souffert d'une insuffisance de déclaration de la part des enquêtés. 3/ un tiret dans une case signifie que le poste est ignoré par la technique de pêche considérée ; la valeur 0, quant à elle, indique que les dépenses sont effectivement faites mais n'ont pu être relevées.

| Type-engin Causes | Légotine | Gboya | Ligne | Reggae | Pounf. | Bonga |
|----------------------|----------|--------|---------|--------|--------|-------|
| Répart° engin | 4 | 7 | 0,2 | 2,3 | 3,6 | 0,8 |
| Répart° moteur | 1 | 2 | 0,1 | 0 | - | 1 |
| Réparat° pirogue | 5 | 3 | 0 | 0,5 | 1 | 1 |
| Carburant | 36 | 48 | 39 | 96 | - | 48 |
| Coût interne | 20 | - | 25 | 0,2 | 1 | 0,2 |
| Pqrt équipage | 17 | 23 | 13 | 0 | 43 | 22 |
| Pqrt vendeuse | 2 | - | 12 | - | - | 1 |
| Pqrt autres | 3 | - | 2 | - | 1,4 | 4 |
| Net armateurs | 12 | 17 | 19 | 1 | 50 | 22 |
| Valeur totale | 81.638 | 27.923 | 139.215 | 50.106 | 16454 | 25375 |
| Nbre d'obsert° | 178 | 51 | 13 | 3089 | 412 | 435 |

La pêche artisanale avancée

La pêche artisanale avancée est une catégorie intermédiaire entre la pêche industrielle et la pêche piroguière : elle est destinée à l'exploitation des démersaux côtiers. Cette pêche a été encouragée par le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura, dans le but d'assurer un approvisionnement régulier en poisson frais sur le marché guinéen, sans préjudice sur la ressource.

Entre 1985 et 1992 (tableau 4) la pêche artisanale avancée ne concernait le plus souvent que quelques petits chalutiers de pêche fraîche exerçant à partir de Conakry, leur pression de pêche était peu significative sur les ressources démersales côtières, du fait d'une activité assez faible.

Tableau 4 : Flottille de la Pêche Artisanale Avancée

| Années | Nb navires Autorisés | Nb navires Actifs | longueur min-max | TJB min-max | Puissance min-max | J de pêche | Production |
|--------|----------------------|-------------------|------------------|-------------|-------------------|------------|------------|
| 1985 | 2 (1) | ? | 14 - 14 | 19 - 19 | 230 - 230 | ? | ? |
| 1986 | 5 (1) | ? | 14 - 14 | 19 - 19 | 230 - 230 | ? | ? |
| 1987 | 7 (1) | ? | 14 - 14 | 19 - 19 | 230 - 230 | ? | ? |
| 1988 | 14 (1) | ? | ? | ? | ? | ? | 790 (3) |
| 1989 | 21 (1) | ? | 11 - 23 | 4 - 130 | 95 - 1300 | 1430 | 2000 (3) |
| 1990 | 13 (1) | ? | 11 - 23 | 95 - 1300 | 95 - 130 | 1065 | 743 (3) |
| 1991 | 14 (1) | 10 | 11 - 19 | 95 - 440 | 95 - 440 | 1498 | 743 |
| 1992 | 10 (1) | 10 | 9 - 23 | 95 - 600 | 95 - 640 | 1238 | 582 |
| 1993 | 18 (1) | 10 (2) 15 (4) | 9 - 23 | 95 - 800 | 95 - 800 | 552 (2) | 285 (2) |

(1) Source Rapport CNSHB

(2) 1er semestre 1993

(3) Source SEP

(4) 2e Semestre 1993

Pendant la campagne de pêche 1993, l'évolution des caractéristiques de cette pêcherie risque de compromettre sérieusement l'avenir de la ressource. Il s'agit entre autre :

- Certains navires qui ont été recensés par la section pêche artisanale maritime comme rentrant dans cette catégorie sont considérés par le Centre National de Surveillance comme des chalutiers industriels. Il est par conséquent dans cette situation impossible de suivre de façon correcte l'effort de pêche réellement exercé. La délimitation entre la pêche industrielle et la pêche artisanale avancée n'est pas suffisamment clairement définie.
- On constate une tendance nette à l'augmentation de la puissance de pêche : des navires inscrits dans cette pêcherie avec des caractéristiques qui sont supérieures à la norme légale (arrêté du 31/03/1988) . A titre d'exemple, un petit échantillon de nouveaux navires inscrits dans cette pêcherie nous fournit des estimations de rendements de l'ordre du double de ceux observés jusqu'en 1992.

La situation confuse de cette pêcherie fait que le CNSHB, éprouve des difficultés à suivre l'état du stock, de l'exploitation et de la flottille. Il apparaît clairement que la reprise en main de cette pêcherie est fondamentale pour la pérennité de nos ressources.

La pêche industrielle dérogatoire

Les conditions d'accès aux différentes pêcheries (artisanales et industrielles) sont régies par un code de la pêche et un plan annuel de pêche. Ces instruments qui sont très adaptés à la gestion rationnelle de nos ressources, sont sérieusement compromis par un système de dérogation qui autorise certains navires, crevettiers, céphalopodiens ou poissonniers à exercer la pêche dans la zone juridiquement réservée à la pêche artisanale et à la pêche artisanale avancée.

Sachant que d'ores et déjà le potentiel en espèces démersales de la zone côtière est apparu surexploité en 1992 nous estimons que le code de la pêche fixant les zones de pêche par type de pêche et le plan de pêche ne doivent souffrir d'aucune exception.

2.2. Ressource et pêche en zone industrielle

Le Programme d'Etude de la Pêche Industrielle en Guinée n'ayant commencé qu'en octobre 1992 il ne dispose pas encore de suffisamment de données pour décrire de façon détaillée la situation de la pêcherie. Les résultats présentés ici concernent l'analyse préliminaire de 3 campagnes de chalutage démersal effectuées en octobre- novembre 1992, février et mai 1993 au-delà des 12 milles.

2.2.1. LES RESSOURCES

Les ressources démersales

Les 3 campagnes de chalutage démersal du N/O. A. Nizery ayant été effectuées dans des conditions identiques, les résultats obtenus permettent d'en tirer des conclusions fiables au niveau de la répartition de la biomasse.

La biomasse totale est répartie selon un gradient de richesse du large vers la côte qui montre 3 zones dont 2 nettement plus riches :

- une première zone restreinte (fonds de 100-200 m) à forte pente et riche en espèces non encore commercialisées en Guinée,
- une deuxième zone (fonds de 30-100 m), assez étendue et à très faible pente ; elle est en moyenne la plus pauvre avec par endroits des tâches plus riches en espèces à haute valeur commerciale.
- une troisième zone, contiguë à la zone réservée à la pêche artisanale. L'indice d'abondance y augmente au fur à mesure que l'on s'approche de la ligne des 12 milles et les espèces rencontrées ici ont une forte valeur commerciale. C'est la zone qui attire d'ailleurs le plus grand nombre de bateaux de pêche industrielle.

La biomasse totale était comprise en 1992-93 entre 60.000 et 81.000 tonnes alors qu'elle avait été estimée en 1990 à près de 135.000 T.

L'indice d'abondance, toutes espèces confondues, est de 68 kg par trait de chalut de 30 min. en Février 93 alors qu'il avait été estimée à 93 kg en Nov. 92. Cette diminution de 27 % peut-être due aux variations saisonnières mais elle est aussi certainement imputable à une diminution réelle de la biomasse.

Sur les 21 espèces les plus importantes pondéralement, seulement 11 font l'objet d'une commercialisation en Guinée tandis que 3 autres ont une valeur commerciale réelle sur le marché international (Tableau 5).

Tableau 5: Liste des 21 premières espèces classées suivant l'importance de leur capture pondérale et leur occurrence (campagne de chalutage de octobre-novembre 1992, février et mai 1993).

| Espèces | Poids capturé (kg) | Occurrence | Observation |
|--|-----------------------|------------|-------------|
| Pagellus belloti/Pageot-Sinapa | 3712,20 | 240 | 1 |
| Anthigoria capros | 2483,8 | 26 | 3 |
| Cephalacanthus volitans/Poulet de mer | 1876,9 | 193 | 2 |
| Pseudupeneus prayensis/Rouget | 1853,2 | 221 | 1 |
| Sparus caeruleostictus/Daurades | 1685,6 | 212 | 1 |
| Friacanthus arenatus/Beauclaire soleil | 791,3 | 175 | 2 |
| Decapterus punctatus/Chinchard-Bologui | 609,7 | 125 | 1 |
| Sepiidae/Seiche commune-Biforefou | 550,6 | 191 | 1 |
| Brachydeuterus auritus/Pelon | 514,0 | 70 | 3 |
| Chloroecombrus chryseurus/Sapater | 513,0 | 43 | 3 |
| Lethrinus atlanticus/Empereur-Sinapa | 489,0 | 74 | 1 |
| Galeoides decadactylus/Petit capitaine | 455,6 | 30 | 1 |
| Aluterus punctatus | 450,7 | 150 | 2 |
| Decapterus ronchus/Chinchard-Bologui | 382,7 | 86 | 1 |
| Epinephelus aenus/Merou blanc-thiof | 374,6 | 68 | 1 |
| Arionna bondi/Arionne grise | 303,8 | 12 | 3 |
| Trachynocephalus myops/Anoli serpent | 256,7 | 118 | 3 |
| Sphyræna guachancho/Becune guachanche | 167,7 | 54 | 1 |
| Diodon hietrix/Porce-épic | 135,9 | 51 | 3 |
| Ilisha africana/Alose rasoir | 118,0 | 4 | 3 |
| Sardinella aurita/-Sardinelle ronde | 107,5 | 29 | 1 |

Observation:

- 1 : espèces déjà commercialisées en Guinée
- 2 : espèces non encore commercialisées en Guinée mais ayant une valeur commerciale sur le marché international
- 3 : espèces difficilement commercialisables.

Les ressources pélagiques

Elles n'ont jusqu'ici été l'objet d'aucune évaluation suivie. La première campagne d'évaluation directe dans le cadre du Programme Pêche Industrielle du CNSHB a eu lieu seulement en Nov. 93 . Les connaissances actuelles de la littérature estimant le potentiel pélagique à 65.000 tonnes en zone industrielle sont à prendre avec prudence car elles proviennent principalement de campagnes antérieures peu suivies et peu comparables entre elles.

Conclusion

Les campagnes scientifiques concernant la zone industrielle de la ZEE ont commencé de manière suivie en octobre 1992. Cependant les informations brutes recueillies incitent à penser que cette zone industrielle s'est appauvrie depuis 1990.

Par ailleurs les gros chalutiers tendent de plus en plus à venir pêcher dans la zone la plus côtière, attirés par l'abondance des poissons démersaux commercialisables que l'on y rencontre. Cette tendance se traduit par une rivalité accrue entre la pêche industrielle et artisanale. Il faut donc tenir compte à la fois de la diminution du stock et de la concurrence de plus en plus forte qui s'exercera sur ce stock si rien n'est fait pour maîtriser l'effort de pêche global.

Les ressources en crevettes et en crabes profonds vont faire l'objet de campagnes d'études particulières dès le mois de décembre 1993.

2.2.2.-L'EXPLOITATION

2.2.2.1. L'effort de pêche

La flottille.

Le recensement des navires ayant obtenu une autorisation de pêche en 1993 a permis de dénombrer 116 navires potentiellement actifs dans la ZEE guinéenne.

En exceptant les thoniers senneurs (23), la pêcherie est actuellement dominée par les chalutiers démersaux de type "céphalopodier" (43 navires guinéens, chinois, espagnols et marocains) et de type "poissonnier" (34 navires essentiellement guinéens, européens et chinois) (tab. 6 et tab. 7). Les chalutiers démersaux de type "crevette" (8 navires essentiellement guinéens) et les chalutiers pélagiques (8 navires essentiellement soviétiques) ne représentent qu'une faible part de la flottille.

L'ensemble des navires sont des chalutiers congélateurs, avec des caractéristiques techniques (largueur, puissance, tjb) assez hétérogènes pour les chalutiers de types "poissonnier" et "céphalopodier" (20-70 m, 300 à >2000 cv, 50 à >500 tjb) (tab. 8). Cette hétérogénéité n'est pas négligeable et se traduit par des rendements de pêche très différents (tab.9).

Tab 6 : Nombre d'autorisations de pêche par classe de tjb et par type de licence de pêche délivrées en 1993 dans la ZEE guinéenne.

| CLASSES DE TJB | TYPES DE LICENCE DE PECHE | | | |
|----------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| | PECHE PELAGIQUE | PECHE DEMERSALE POISSONNIERE | PECHE DEMERSALE CEPHALOPODIERE | PECHE DEMERSALE CREVETTIERE |
| < 51 tjb | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 51-150 tjb | 0 | 4 | 9 | 6 |
| 151-250 tjb | 0 | 7 | 5 | 2 |
| 251-500 tjb | 0 | 20 | 26 | 0 |
| > 500 tjb | 8 | 3 | 2 | 0 |
| Inconnue | 0 | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | 8 | 34 | 43 | 8 |

Par contre, les flottilles de chalutiers crevettiers (20-30 m, 500 cv, 50-150 tjb) et de chalutiers pélagiques (60-80 m, 2000 cv, > 500 tjb) sont beaucoup plus homogènes.

Tab 7 Nombre d'autorisations de pêche par pays et par type de licence de pêche délivrées en 1993 dans la ZEE guinéenne

| NATIONALITE | TYPES DE LICENCE DE PECHE | | | | TOTAL |
|-------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-------|
| | PECHE PELAGIQUE | PECHE DEMERSALE POISSONNIERE | PECHE DEMERSALE CEPHALOPODIERE | PECHE DEMERSALE CREVETTIERE | |
| GUINEE | 1 | 22 | 15 | 7 | 45 |
| CEI | 7 | 0 | 0 | 0 | 7 |
| COREE | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| CHINE | 0 | 4 | 8 | 0 | 12 |
| MAROC | 0 | 0 | 4 | 0 | 4 |
| FRANCE | 0 | 3 | 0 | 0 | 3 |
| GRECE | 0 | 4 | 0 | 0 | 4 |
| ESPAGNE | 0 | 0 | 8 | 0 | 8 |
| ITALIE | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| INCONNUE | 0 | 0 | 8 | 0 | 8 |

L'activité de la flottille.

L'effort de pêche réel exercé en 1993, mesuré par le nombre total de jours de pêche effectués par l'ensemble des navires actifs, n'a pu être estimé dans ce rapport technique. Seule l'activité d'un certain nombre de navires ayant évolué au premier trimestre a pu être déterminée pour cette période (tab. 9).

D'après les données disponibles du premier trimestre, la flottille pélagique est apparue très mobile avec des taux d'activité relativement faibles dans la zone guinéenne (29 jours de pêche en moyenne au premier trimestre). Par ailleurs, d'après nos connaissances concernant cette flotte, son activité semble avoir totalement stoppé au quatrième trimestre.

Les flottes de chalutiers "céphalopodiers", "poissonniers" et "crevettiers" se sont avérées plus actives (respectivement 44 j, 45 j et 49 j de pêche en moyenne dans les eaux guinéennes au premier trimestre).

Ces estimations ont été effectuées d'après les relevés d'activité de 5 navires "pélagiques", 26 "poissonniers", 17 "céphalopodiers" et 5 "crevettiers". N'étant établies qu'à partir d'une information partielle, elles doivent être considérées avec prudence et pourraient sous-estimer les taux d'activité réels, en particulier ceux des chalutiers démersaux. En outre, il n'a pas été possible de connaître le nombre de navires effectivement actifs au cours de chaque mois, ni leur activité annuelle. L'effort de pêche réel total, mesuré par le nombre total, de jours de pêche effectués par la flottille active, n'a donc pu être calculé.

Les zones de pêche.

La réglementation actuelle fixe la zone de pêche autorisée pour les chalutiers démersaux à l'extérieur des 12 milles, et à l'extérieur des 80 milles pour les chalutiers pélagiques.

Tab. 8 : Nombre d'autorisations de pêche dans la ZEE guinéenne délivrées de 1988 à 1993. Ces chiffres ne prennent pas en compte les navires de pêche artisanale avancée (les chiffres entre parenthèses représentent les pourcentages en ligne). (sources: 1988-89 : DNPA, 1990-92 : DNPA et CNSP, 1993 : CNSHB et CNSP)

| ANNEE | TYPE DE LICENCE DE PECHE | | | | | | | TOTAL |
|-------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------|-------------|--------------------|-------|
| | PECHE PELAGIQUE | PECHE DEMERSALE POISSONNIERE | PECHE DEMERSALE CEPHALOPODIERE | PECHE DEMERSALE CREVETTIERE | PECHE PALANGRIERE | PECHE MIXTE | PECHE THONNIERE | |
| 1988 | 0 | 32 (28%) | 18 (16%) | 9 (8%) | 1 (1%) | 13 (11%) | 41 (36%) | 114 |
| 1989 | 0 | 13 (13%) | 17 (17%) | 6 (6%) | 5 (5%) | 17 (17%) | 43 (42%) | 101 |
| 1990 | 0 | 50 (36%) | 31 (23%) | 13 (9%) | 9 (7%) | 0 | 34 (25%) | 137 |
| 1991 | 11 (9%) | 49 (42%) | 24 (20%) | 3 (3%) | 3 (3%) | 7 (6%) | 20 (17%) | 117 |
| 1992 | 9 (10%) | 40 (45%) | 15 (16%) | 6 (7%) | 1 (1%) | 0 | 19 (21%) | 89 |
| 1993 | 8 (7%) | 34 (29%) | 43 (37%) | 8 (7%) | 0 | 0 | 23 (20%) | 116 |

L'étude préliminaire des positions de pêche d'un échantillon de navires industriels au premier trimestre (annexe 1) a permis de dégager deux points importants :

(1)- La zone nord paraît bien plus exploitée que la zone sud pour tous les types de pêche, et plus particulièrement pour la pêche pélagique qui semble se concentrer à la frontière commune avec la Guinée-Bissau. Cette zone pourrait ainsi être globalement plus riche et offrir davantage de fonds chalutables pour la pêche démersale.

(2)- Les zones exploitées par les différents types de pêche démersale montrent un grand chevauchement. Pêchant dans des zones communes, il est évident que les différents chalutiers vont capturer fréquemment des espèces identiques. Ceci peut amener une réflexion sur la notion de " types de licences de pêche" actuellement en vigueur.

En remarque, il faut préciser que l'information présentée ici sur la répartition spatiale de l'effort de pêche peut être biaisée. D'une part, un certain nombre de positions illicites ont pu échapper à la récolte de données. D'autre part, l'étude ne portant que sur le premier trimestre, la variabilité saisonnière éventuelle de cette répartition n'est pas prise en compte.

2.2.2.2. Les prises et les rendements de pêche :

Toujours relativement aux données concernant l'échantillon de navires étudiés au premier trimestre, il a été possible de préciser les rendements des navires de pêche industrielle.

Les rendements des navires de pêche pélagique, allant de 10 t/j à 20 t/j, se sont avérés les plus élevés, avec une moyenne de 18 t/j (tab. 9). Les prises étaient constituées de chinchards (76 %), de sardinelles (15 %) et de divers (9 %).

Parallèlement à l'hétérogénéité de la flotte, les rendements des navires de pêche démersale "poissonnière" se sont montrés très variables, allant de 1 t/j à 10 t/j avec une moyenne de 3 t/j. Le suivi régulier de quelques navires tout au long de l'année a permis de montrer que plus de 60 % des prises étaient constituées de petits capitaines (*Galeoides decadactylus*), de bars divers (*Pseudotolithus typus*, *P. senegalensis*, *P. brachygnathus*) et de machoirons (*Arius sp.*). Les espèces regroupées dans ces catégories semblent être ainsi les stocks de base sur lesquels repose l'exploitation démersale.

Les rendements des navires de pêche "cephalopodière", eux aussi, se sont montrés assez variables, allant de moins d'1 t/j à 6 t/j, avec une moyenne de 2 t/j. 25 % des prises observées étaient constituées de céphalopodes. Le restant des prises (75 %) était principalement constitué des mêmes espèces démersales que celles citées ci-dessus.

Enfin, les rendements des navires de pêche "crevette" se sont avérés les plus faibles avec une moyenne de 0.9 t/j, et des prises composées de crevettes (25 %) et de poissons démersaux (75 %).

Il faut noter que ces trois pêcheries capturent les mêmes espèces démersales et que ces mêmes espèces sont les cibles de la pêche artisanale (traditionnelle et avancée)

Tab. 9 : Activités moyennes et rendements moyens des navires estimés au premier trimestre 1993. Les intervalles de confiance sont donnés avec un risque de 5 %. (Les chiffres entre parenthèses représentent les nombres de navires échantillonnés au premier trimestre).

| | TYPES DE LICENCE DE PECHE | | | |
|---|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| | PECHE PELAGIQUE | PECHE DEMERSALE POISSONNIERE | PECHE DEMERSALE CEPHALOPODIERE | PECHE DEMERSALE CREVETTIERE |
| ACTIVITE MOYENNE AU 1er TRIMESTRE (Jour de pêche/navire /trimestre) | 29 ± 11 (5) | 45 ± 7 (26) | 44 ± 9 (17) | 49 ± 16 (5) |
| RENDEMENTS MOYENS OBSERVES AU 1er TRIMESTRE (Tonne/J. de pêche) | 18.6 ± 4.3 (5) | 3.1 ± 1 (26) | 2.1 ± 0.8 (17) | 0.9 ± 0.5 (5) |
| ACTIVITE TOTALE ANNUELLE (Jour de pêche) | ? | ? | ? | ? |
| QUANTITE PECHEE TOTALE ANNUELLE | ? | ? | ? | ? |

Malgré un progrès important dans la connaissance des rendements des navires industriels, il faut néanmoins rester prudent vis à vis des premières estimations effectuées. Du fait de la mise en place très récente du système statistique, le rendement de certains navires pourrait en effet être assez fortement sous-estimé.

Comme il a été souligné dans le chapitre concernant les zones de pêche, il existe une forte interaction entre les types de pêche démersale. Pêchant globalement dans les mêmes zones, les navires vont fréquemment pêcher les mêmes espèces. En outre, il a été observé qu'un certain nombre de navires de type "céphalopodier" pouvaient rechercher, en plus des céphalopodes, aussi bien des crevettes que des poissons. Inversement, les navires de type "crevettier" recherchent fréquemment le poisson démersal, outre la crevette qui est pêchée la nuit. La notion de "types de pêche" peut donc perdre son sens pour ces navires.

Disposant d'estimations de rendements par jour de pêche, mais non de l'activité annuelle de l'ensemble de la flottille (nombre total de jours de pêche effectués), il n'a pas été possible d'estimer les prises totales annuelles.

2.2.2.3. Les débarquements à Conakry

Le suivi de quelques navires semble montrer pour l'instant que seule une faible part des captures est débarquée à Conakry (fréquents transbordements un mer et débarquements dans les pays riverains). Néanmoins il a été impossible de quantifier les débarquements totaux effectués à Conakry, et donc d'estimer leur part relative. En effet, seule une société de pêche parmi les 16 dénombrées à Conakry, nous a permis de disposer de ses statistiques de marée.

2.2.3. LE SYSTEME STATISTIQUE.

2.2.3.1. Rappel des objectifs.

Les objectifs principaux du système statistique sont de permettre l'estimation et le suivi de certains indicateurs halieutiques concernant la pêche industrielle et pouvant servir de base à une gestion raisonnée de la pêche guinéenne. Ces indicateurs sont principalement :

(1)- L'effort de pêche total : l'effort de pêche est appréhendé, dans le système statistique par : - le nombre de navires autorisés par type de pêche et, - l'activité annuelle (temps de pêche, en jours de pêche par exemple) de ces navires.

La connaissance de l'effort de pêche est fondamentale. D'une part elle permet de suivre l'évolution de la pression de pêche exercée sur les stocks au cours des années et donc d'ajuster son niveau à la productivité des ressources. D'autre part, l'activité annuelle totale des navires (temps de pêche) est le facteur d'extrapolation qui permet, à partir de rendement de pêche moyens par navire, d'estimer la quantité totale pêchée annuellement dans la ZEE guinéenne. **La quantification exhaustive de l'activité annuelle de l'ensemble de la flottille par type de pêche est ainsi indispensable à l'estimation des prises totales.**

(2)- Les rendements de pêche : les rendements de pêche servent d'indices d'abondance et peuvent renseigner sur l'état des stocks (CPUE : captures par unité d'effort). En outre, ils servent à l'estimation de la quantité totale pêchée.

(3)- Les quantités pêchées annuelles (totale et par groupe d'espèce) : ces quantités pêchées annuelles sont estimées en multipliant le rendement de pêche moyen des navires par l'effort de pêche total (temps de pêche) développé dans la ZEE guinéenne.

2.2.3.2. Actions mises en œuvre.

Intervenant comme appui scientifique au Centre National de Surveillance et Protection des Pêches (CNSP) depuis janvier 1993, le CNSHB a mis en place, en collaboration avec celui-ci, un certain nombre d'actions visant à estimer chacun des 3 indicateurs présentés.

A/ Action "structurante" du système statistique.

Le premier rapport technique du CNSHB insistait sur les vocations complémentaire du CNSHB et du CNSP, et sur la nécessité d'une collaboration étroite des deux centres pour la mise en place d'un système statistique performant. Le CNSP, mais aussi d'autres intervenants du système pêche comme les sociétés de pêche locales, sont en effet, de part leur nature, une source de données potentielles très importante pour le système statistique.

Il est ainsi évident que le bon fonctionnement du système statistique et l'atteinte de ses objectifs sera intimement lié à ce qu'apportera chacun des intervenants du monde de la pêche et à leur collaboration.

Le CNSHB et le CNSP ont fait un premier pas dans ce sens, en reconnaissant l'intérêt de formaliser leurs relations institutionnelles. Il a ainsi été créé le 26/05/93 un "Comité de coordination des Statistiques de Pêche Industrielle" composé des deux directeurs et de cadres des deux centres.

Le comité s'est réuni deux fois et a permis principalement de :

- préciser les modalités de financement du système statistique ;
- identifier les actions à mettre en oeuvre et attribuer leur responsabilité.

Par sa vocation de structure de décision et de concertation, le rôle que peut avoir ce comité de coordination est à souligner, et ne doit pas être négligé. Un dynamisme accru du comité ne peut donc être que bénéfique à la mise en place du système et à l'atteinte de ses objectifs.

B/ Actions visant à l'estimation de l'effort de pêche.

Trois actions principales ont été mises en oeuvre pour essayer de mieux cerner l'effort de pêche exercé dans la ZEE guinéenne. La première vise à décrire la flottille de pêche industrielle, les deux suivantes à décrire son activité annuelle.

-B1 Constitution d'un fichier informatique "Flottille":

Ce fichier annuel a pour but de recenser l'ensemble des navires ayant obtenu une autorisation pour un type de pêche au cours de l'année et de décrire leurs caractéristiques techniques.

Alimenté pour la première fois depuis janvier 1993, ce fichier a permis de mieux apprécier l'effectif de la flottille de pêche industrielle présente en 1993 dans les eaux guinéennes et de mieux connaître les caractéristiques techniques des différents types de navires.

Si un pas important a été effectué avec la création de ce premier fichier informatique "flottille" annuel, un effort dans sa mise à jour régulière doit être apporté. Par ailleurs, il est à noter que le fichier reste incomplet quant à certaines caractéristiques techniques des navires, en particulier celles permettant leur identification (ex: code radio international). Enfin, il est à noter que certains navires ayant eu une activité dans les eaux guinéennes n'ont pu être référencés.

-B2 Constitution d'un fichier informatique "Activité des navires"

Ce fichier a pour but de connaître l'activité annuelle de chacun des navires ayant obtenu une autorisation de pêche au cours de l'année et figurant donc dans le fichier flottille.

La connaissance exhaustive de cette activité sur l'ensemble de la flottille est à la base de la connaissance de l'effort de pêche annuel développé dans la zone guinéenne. Cet effort de pêche est le facteur d'extrapolation dans le calcul de la quantité pêchée totale annuelle. Ce fichier a donc une importance primordiale dans le système statistique.

Chaque navire devant embarquer un observateur à son bord, son activité annuelle peut être connue d'après les dates d'embarquement et de débarquement de l'observateur, ainsi que par les fiches d'activités journalières qu'il est chargé de remplir.

Cette information a pu être obtenue pour un certain nombre de navires (53 au 1er trimestre et 8 au 3e trimestre). Malheureusement il n'a pas été possible de disposer d'une information assez complète pour estimer l'activité annuelle de l'ensemble des navires (en outre, le taux de retour des fiches est pour l'instant inconnu). Ceci aboutit à une très mauvaise appréciation actuelle de l'effort de pêche

réel exercé en 1993 et pose un problème important pour l'estimation des quantités totales pêchées.

-B3 Activité de la flottille au port de Conakry

Aucune donnée exploitable concernant l'activité de la flottille au port de Conakry n'a pu être disponible pour l'instant. Le nombre et la fréquence des débarquements à Conakry, les taux de présence, ainsi que l'effectif d'une flottille "résidente", ne sont donc pas connus aujourd'hui.

Un programme d'enquête concernant cette activité est en cours d'élaboration.

C. Actions visant à l'estimation des rendements de pêche et des quantités totales pêchées.

Trois actions ont été mises en œuvre pour estimer et suivre les prises des navires de pêche industrielle. Les deux premières concernent le relevé des captures en mer, la troisième concerne le relevé des quantités débarquées au port de Conakry.

-C1 Constitution de fiches statistiques de relevé de captures en mer

En l'absence actuelle de livre de bord officiel sur les navires de pêche fréquentant les eaux guinéennes, le CNSHB a élaboré un système de fiches statistiques que doivent remplir chacun des observateurs embarqués.

Ces fiches indiquent :

- les quantités pêchées (journalières ou par trait de chalut) par groupe d'espèces
- le temps de pêche ;
- le nombre de traits de chalut ;
- la position géographique de navire.

Un premier système de fiches a été testé à partir du premier trimestre 1993. Le suivi des captures s'est arrêté au cours du deuxième trimestre et a redémarré au début du troisième trimestre avec un nouveau système de fiches, qui s'est avéré mieux adapté aux réalités de terrain et permettant la récolte d'une information de meilleure qualité.

La mise en place de ces fiches statistiques a eu le résultat important de permettre de préciser les rendements de pêche industrielle, jusqu'alors très peu connus.

53 retours de fiches ont eu lieu au premier trimestre et 8 au troisième trimestre. Malheureusement le taux de retour des fiches est actuellement inconnu, ce qui rend difficile l'évaluation réelle du système.

Le délai de retour des fiches s'est avéré très long : une campagne de pêche peut durer plus de trois mois et certains observateurs rendent leurs fiches un mois après leur débarquement. Compte-tenu de ces délais, qu'il faudra chercher à raccourcir, ajoutés aux délais de saisie, seules les fiches du premier trimestre ont pu être traitées pour ce rapport technique.

-C2 Formation des observateurs

L'objectif de la formation des observateurs est d'améliorer la qualité et la fiabilité de l'information récoltée sur les navires de pêche et de donner des critères d'évaluation permettant une sélection des observateurs pour les embarquements.

Cette démarche est fondamentale pour pouvoir construire un système statistique sur des bases saines.

Initiée par le CNSHB, une première session de formation a été organisée en mai 1993 (46 observateurs formés). La deuxième session de formation a été organisée par le CNSP et le CNSHB en septembre 1993 (32 observateurs formés). Chaque session de formation comporte une phase théorique (remplissage des fiches) et une phase pratique (reconnaissance des espèces pêchées).

Les deux premières formations ont révélé un niveau très hétérogène des observateurs, avec néanmoins quelques bons éléments potentiels. Ceci montre la nécessité d'un effort accru et régulier dans la formation et l'évaluation des observateurs, afin de constituer un noyau d'observateurs qualifiés sur lequel pourra s'appuyer le système statistique.

-C3 Constitution de fiches statistiques de relevé de débarquements

Ces fiches, indiquant les quantités de poissons débarqués par groupe d'espèce et par navire, ont été mises au point en septembre 1993 et sont actuellement remplies par les agents du service inspection du CNSP. Elles n'ont pour l'instant pu être testées ni validées par le CNSHB sur le terrain.

Les quantités débarquées recensées par les différentes sociétés de pêche locales (statistiques de marée) n'ont pu être disponibles, sauf pour une société.

Ces statistiques de marée sont pourtant une source potentielle de données très importante pour le système statistique et peuvent servir de base pour le calcul d'indicateurs qui intéressent directement le secteur "pêche" (quantités totales débarquées) et qui restent aujourd'hui encore inconnus.

2.2.3.3. Conclusion

Depuis janvier 1993, un pas important a été effectué dans la mise en place du système statistique "pêche industrielle". Néanmoins, si le système a obtenu certains résultats, il n'a pas atteint tous les objectifs qu'on pouvait attendre de lui.

Des solutions techniques existent pourtant pour améliorer et consolider le système. Elles ne pourront être mises en place et efficaces sans une implication croissante des différents intervenants du secteur pêche. Le "comité de coordination des statistiques de pêche industrielle" peut être un outil très utile dans la planification, le contrôle et l'évaluation de ces actions techniques à mettre en œuvre.

3. CONCLUSION GENERALE

Ainsi le constat de la situation actuelle est extrêmement préoccupant :

1 - Les indices d'abondance des ressources démersales en zone industrielle continuent de diminuer indiquant une augmentation de l'effort de pêche malgré un état de surexploitation déjà signalé en 1992.

2 - Tout indique que la pression de pêche sur les ressources démersales côtières est en forte augmentation alors que celles-ci sont déjà fragilisées comme l'indiquait clairement le Rapport Technique de 1992,

3 - La pêche artisanale est en pleine croissance, elle est en transformation avec notamment un fort développement relatif des pêcheries urbaines (Conakry)

visant les ressources démersales, déjà fragilisées. Parallèlement, la pêche artisanale aux espèces pélagiques qui, elles, restent sous exploitées est plutôt stabilisée voire en déclin si l'on considère la pêche urbaine au filet reggae qui présente des difficultés économiques importantes liées au coût du carburant.

4 - L'absence de surveillance effective sur la ZEE et le manque de clarté régnant dans l'attribution des licences créent une situation d'incapacité de suivi de l'effort de pêche effectif et une concentration progressive de l'ensemble de la pression de pêche en zone côtière.

5- La situation actuelle est caractérisée par la surexploitation, la dégradation des conditions de l'exercice de la pêche et potentiellement l'augmentation des conflits intersectoriels.

6- Cette dégradation de la situation est d'autant plus grave qu'elle prend place au moment où des efforts notables sont consentis en matière de Recherche (financements FAC, CFD, CEE) et de Surveillance (financements ACDI, BM).

7 - Si la mise en place du Système Statistique de la pêche industrielle a très nettement progressé depuis 1992 tant dans ses aspects organisationnels (création du Comité de coordination) que dans ses aspects techniques (Identification des fiches, création des fichiers informatiques, formation des observateurs), il faut admettre que les résultats sont bien en deçà des espérances. Les causes essentielles de ces carences peuvent être identifiées, il s'agit :

- **du manque de clarté dans l'attribution des licences** pour chaque type de pêche. Une licence de type contractuel, spécifiant clairement le type de pêche autorisée et par conséquent la zone de pêche allouée, les caractéristiques validées du navire, la date de validité et le numéro d'ordre de la licence devrait être mis en place de façon urgente. Ce document, transmis systématiquement au système statistique pour intégration dans le fichier flottille, devrait également servir de base aux opérations de surveillance en mer contrôlant la régularité des opérations de pêche (licence à jour, engin de type et de maillage correspondant et zone de pêche respectée).

- **du manque de suivi des activités réelles des navires autorisés,**

- **de la déficience de la surveillance maritime en mer** qui entraîne le non respect quasi systématique de la réglementation sur les zones de pêche allouées aux différents types de pêche.

Seule une rationalisation urgente du mode de gestion du secteur pourrait éviter la tendance actuelle à une aggravation incontrôlée de la surexploitation des ressources démersales. Cette situation entraîne une perte de productivité de la ressources qui pourrait, plus utilement, servir à créer des emplois, fournir des protéines alimentaires et procurer des revenus. De plus, on doit s'attendre à ce que ce manque de clarté dans les zones allouées entre les différentes pêcheries et/ou leur non respect ajouté à une raréfaction de ressources disponibles, favorisent une augmentation des conflits entre les différents secteurs d'exploitation qui se heurtent de plus en plus fréquemment sur les zones de pêche. Les nombreux acteurs de la pêche artisanale, fortement intégrés dans le tissu rural et aux revenus modestes, sont les premiers à souffrir de cette évolution incontrôlée.

La Recherche a fourni depuis 1985 des efforts très importants, et remarquables par la communauté scientifique internationale, de structuration interne, de réflexion et d'identification de ses axes de recherches, de formation de son personnel, d'équipements. Ces efforts ont abouti, en 1992, à la décision de produire chaque année ce Rapport Technique résumant l'essentiel de son appréciation sur la situation

du secteur et fournissant des recommandations au Ministre chargé de la gestion du secteur. La situation à laquelle nous assistons indique la très faible mise en valeur de l'outil remarquable dont pourrait être doté le département des pêches si le CNSHB disposait de façon adéquate des informations nécessaires en temps voulu.

4. RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1. Le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura se trouve actuellement dans l'incapacité de fournir un avis de gestion circonstancié, jugé suffisant, faute de données fiables. Le statut des ressources et des pêcheries ne peut être appréhendé aujourd'hui en raison : - d'une méconnaissance des effectifs exacts des navires réellement autorisés par type de pêche et de l'activité réelle de ces navires, - d'un faible retour des informations sur les captures, - du non respect quasi systématique des zones allouées aux unités de pêche et, - d'un développement des dérogations permettant à des navires hors gabarit ou avec des maillages réduits de pêcher en zone côtière. Dans la mesure où seul un suivi régulier et fiable des statistiques de pêche associé à un scrupuleux respect de la réglementation en vigueur seront à même de garantir la profitabilité du secteur des pêches pour le pays, il est recommandé que le Centre National de Surveillance des Pêches, d'une part, accroisse très sensiblement sa collaboration avec la Recherche en vue de rassembler les données nécessaires au suivi et au diagnostic des pêcheries et, d'autre part, veille au respect du plan de pêche établi (type de pêche, zone allouée).

Recommandation n°2. Toutes les informations disponibles indiquent qu'une croissance incontrôlée de l'effort de pêche global (industrielle, et artisanale) est en train de se produire. Elle est associée à une tendance à l'augmentation des puissances de pêche (plus gros navires, meilleurs rendements, motorisation accrue) et à un intérêt sélectif pour les espèces démersales de la zone côtière déjà surexploitées, comme nous l'indiquions dans le rapport technique 1992. Dans ce contexte de déficit d'informations pertinentes et de non respect des réglementations en vigueur, la préservation des ressources et des exploitations ne peut être garantie que par une mesure, à caractère conservatoire, de réduction sévère de l'effort de pêche industrielle et ceci dès 1994.

Recommandation n°3. L'activité de pêche dans la zone côtière se déroule dans un écosystème dont la mangrove, lieu de refuge et de croissance des juvéniles de la plupart des espèces recherchées, constitue une composante essentielle. Depuis plus d'un an, on assiste dans la zone de Conakry à une importante pollution de cette mangrove par les hydrocarbures dont la conséquence est une diminution sensible de l'abondance des larves de poissons ainsi qu'il l'a été observé par un chercheur du CNSHB. A terme, l'existence même de la mangrove qui risque de disparaître par asphyxie est en jeu avec toutes les conséquences que cela implique au niveau du renouvellement des ressources côtières. La cause de cette intervention est vraisemblablement à rechercher au niveau du manque d'infrastructure de traitement des résidus pétroliers au port de Conakry ainsi qu'à l'absence de station de dégazage pour les navires faisant escale. Dans ces conditions, il y a lieu de recommander, d'une part de mettre en oeuvre rapidement une étude sérieuse de la pollution et de ses conséquences dans la zone côtière, d'autre part de saisir les bailleurs de fonds sensibilisés aux problèmes d'environnement afin d'étudier les conditions techniques et financières de la construction à Conakry d'une station de dégazage et de traitement des résidus pétroliers.

ANNEXE 1
REPARTITION SPATIALE DE L'EFFORT DE PECHE AU COURS DU
PREMIER TRIMESTRE 1993

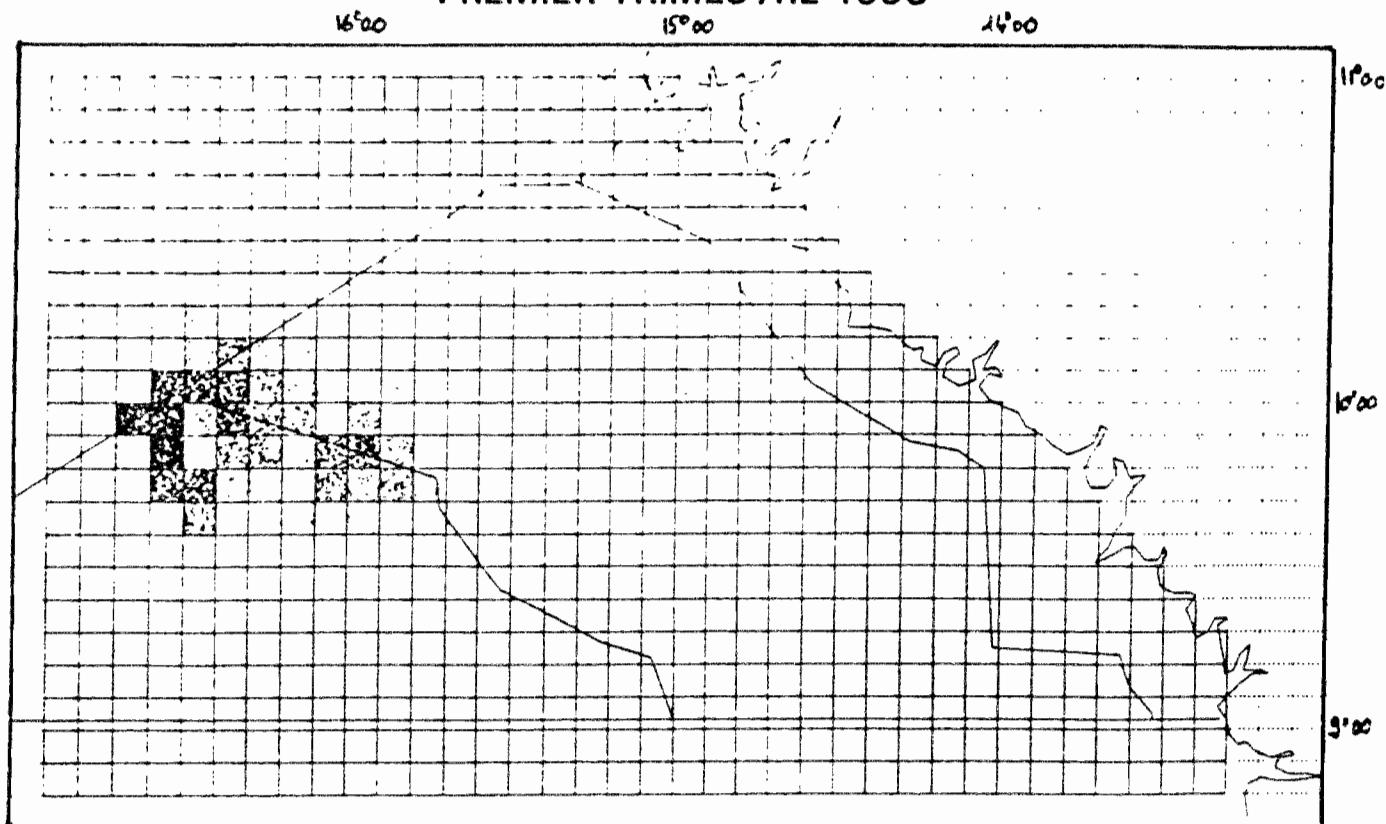


Figure 1 : Navires chalutiers de type "pélagique"

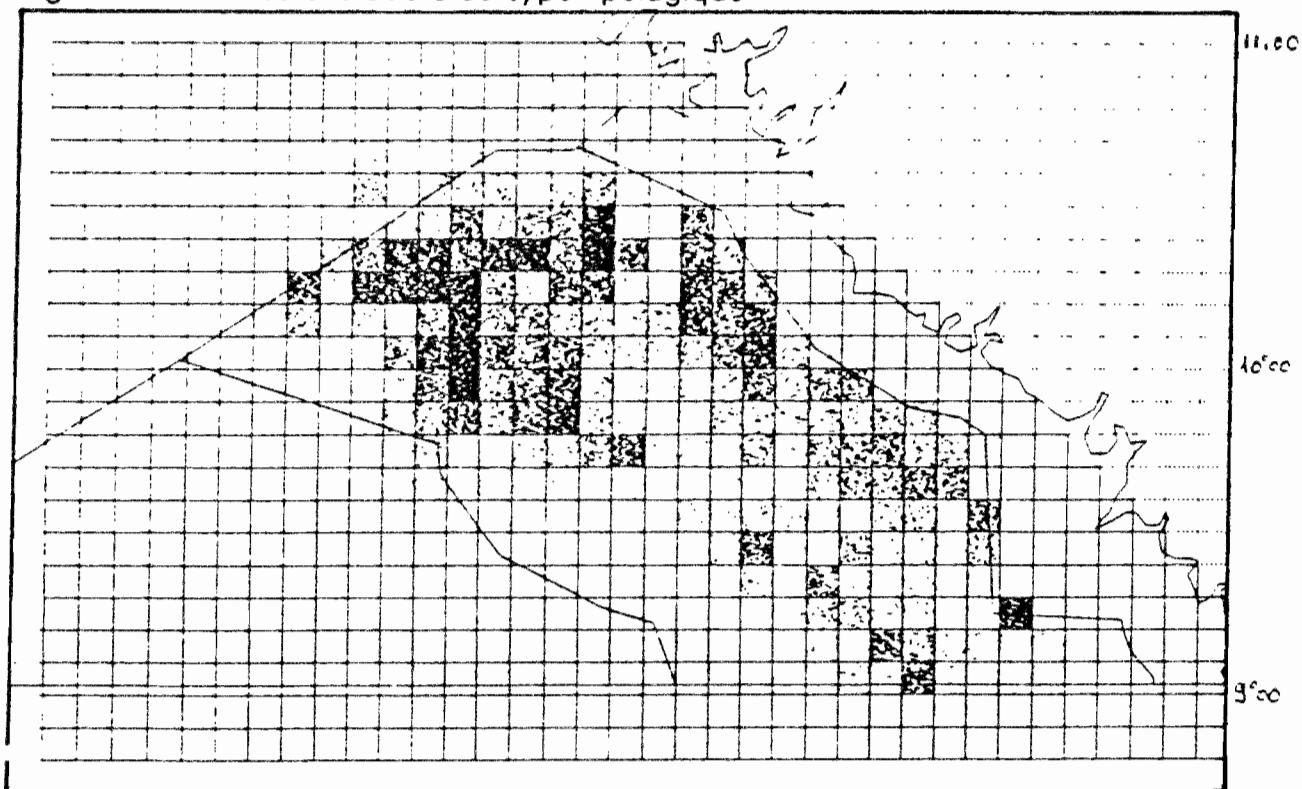


Figure 2 : Navires chalutiers de type "poissonnier"

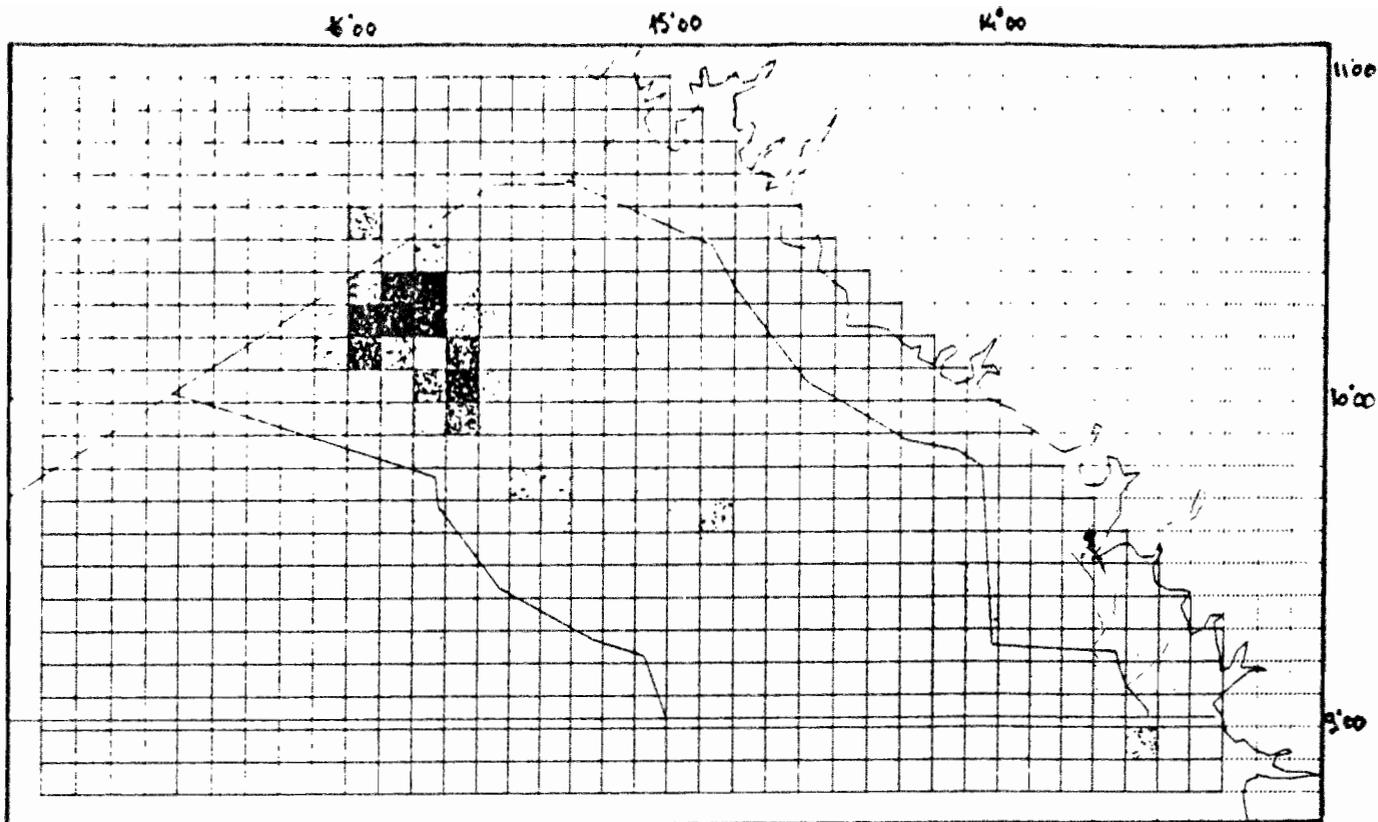


Figure 3 : Navires chalutiers de type "céphalopodiers"

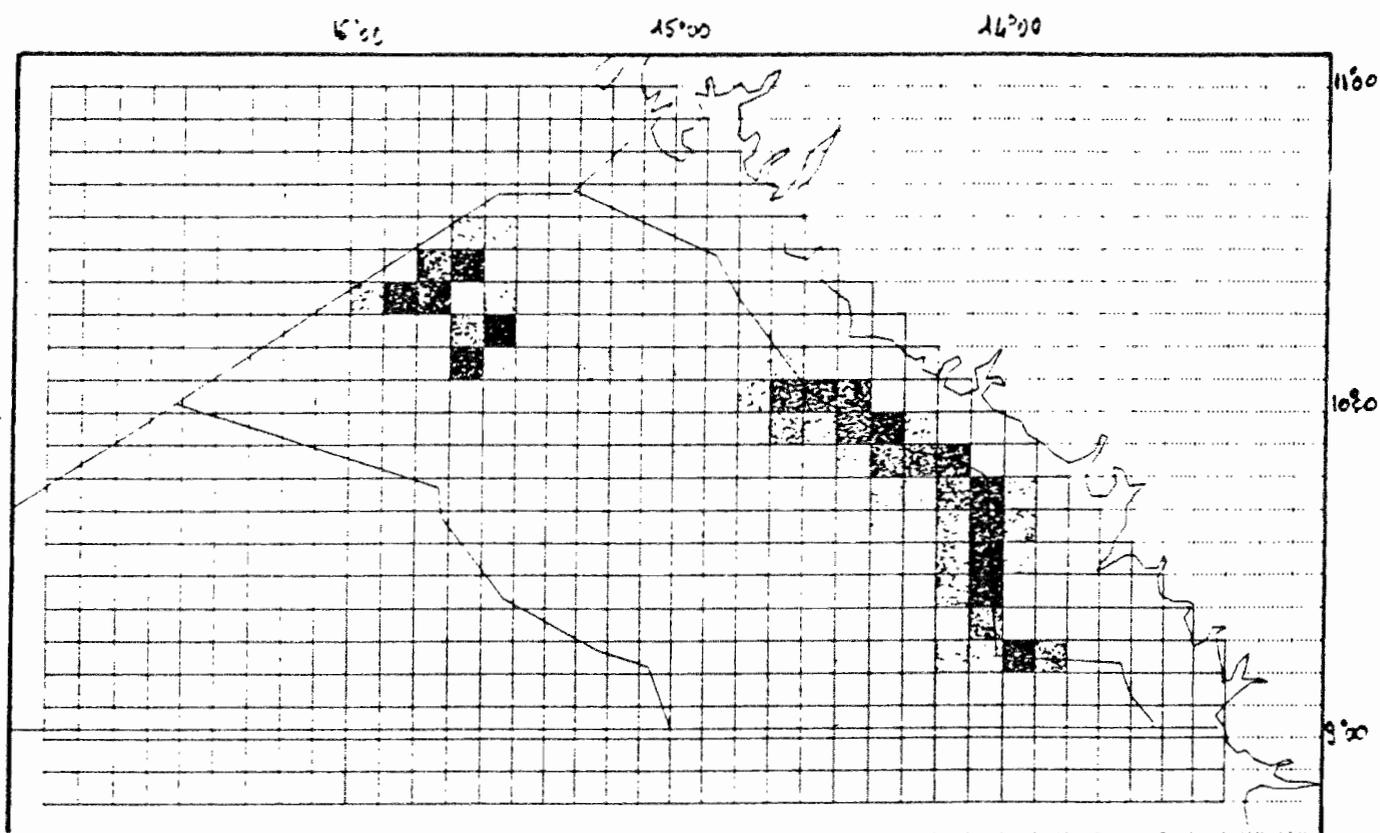


Figure 4 : Navires chalutiers de type "crevettiers"